

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

- - - - -
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- - - - -

DECRET N° 79-244 du 18 Septembre 1979

chargeant le Camarade Djibril MORIBA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, de l'intérim du Camarade André ATCHADE, Ministre du Commerce et du Tourisme, pour compter du 17 septembre 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret N° 78-173 du 6 Juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU le décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 17 septembre 1979, le Camarade Djibril MORIBA, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce et du Tourisme, pendant l'absence du Camarade André ATCHADE

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 18 Septembre 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRES 4 SGG 4 MJLAS-MCT 6 autres ministères 13 SPD 2 BN 2 UNB-FAS-EP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 ICE 4 DCOT-ONEPI-Gde Chanc. 3 JORPB 1.